

Bourg-la-Reine, le 2 novembre 2015

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Situation de la clinique Ambroise Paré de Bourg-la-Reine.

Madame la Ministre,

J'ai été interpellé par des médecins de la clinique Ambroise Paré de Bourg-la-Reine à propos de la fermeture prochaine de cet établissement de soins privé appartenant au groupe Védici. Je suis très inquiet d'une telle éventualité, tant pour les patient-e-s que pour les personnels.

La clinique Ambroise Paré est un établissement à activité mixte qui comprend une maternité de niveau 2A, avec un service de néonatalogie réalisant plus de 1 100 accouchements par an, ainsi qu'un service de chirurgie réalisant 1 715 opérations par an. Cette clinique est un maillon important du réseau de soins local.

Deux fermetures de maternités ont déjà eu lieu en 2015 sur notre territoire, la première à Meudon (300 accouchements par an) et la seconde à Massy (800 accouchements par an). La fermeture de la clinique Ambroise Paré de Bourg-la-Reine entraînerait un report de fréquentation des patientes sur des centres hospitaliers saturés, l'hôpital Antoine Béclère de Clamart et l'hôpital privé d'Antony.

Je souhaite vivement, Madame la Ministre, que vous interveniez pour obtenir le maintien des capacités de soins et d'accueil de notre territoire.

Je vous informe que j'ai également fait part de cette situation à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'ARS de l'Île-de-France.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Ouzoulias
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

